Mediapart.fr

## André Santini condamné pour injures publiques

PAR VALENTINE OBERTI ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 6 MARS 2012

Les conseils municipaux à Issy-les-Moulineaux seront-ils désormais plus apaisés ? Joseph Dion, conseiller municipal socialiste, l'espère après la condamnation d'André Santini.

Le député et maire Nouveau Centre, soutien déclaré à Nicolas Sarkozy pour 2012, investi dans le  $10^{\rm e}$  circonscription des Hauts-de-Seine pour les législatives, a été reconnu coupable par le tribunal correctionnel de Nanterre d'injures publiques envers une personne titulaire d'un mandat public. Les injures, adressées à Joseph Dion, lors d'un conseil municipal, sont les suivantes : « *Mais pour qui vous prenez-vous misérable minable ?* » Il a été condamné à 3 000 euros d'amende avec sursis, 1 000 euros de dommages et intérêts et 1 500 euros de frais de procédure.

André Santini a en revanche été relaxé pour les propos « Mon pauvre Dion, cela se soigne ». Joseph Dion exprime sa satisfaction à Mediapart : « Depuis des années les élus de l'opposition supportent ce genre d'invectives. L'avantage, depuis les municipales de 2008, c'est qu'on est plus nombreux dans l'opposition, donc c'est possible de mener ce genre d'actions, car il faut des témoignages. On espère que ça va nous permettre de trouver un climat serein au sein du conseil municipal. »

Contactés par Mediapart, ni André Santini ni son avocat n'ont souhaité réagir. Maître Grégoire Lafarge fait savoir « qu'(il) réfléchit avec son client à faire appel. Nous avons dix jours pour cela ».

Ce n'est pas la première fois qu'André Santini est attaqué en justice pour injures. **Sur son blog**, Lucile Schmid, élue d'opposition EELV à Vanves, ex-PS, affirme avoir initié deux actions judiciaires devant le tribunal correctionnel de Nanterre, pour injures et diffamation, pour des propos que le maire d'Issyles-Moulineaux aurait tenus lors d'une soirée de campagne pour les cantonales, en mars 2011.

Mais ce ne sont pas là les seules affaires de justice dans lesquelles le nom d'André Santini apparaît. Il est par ailleurs renvoyé en correctionnelle dans l'affaire Jean Hamon, notamment pour «abus de biens sociaux» et «détournement de fonds publics». L'affaire porte sur des soupçons de malversations financières lors de la création avortée d'une fondation d'art contemporain sur l'île Saint-Germain, à Issy-les-Moulineaux. Plusieurs personnes doivent être jugées dans cette affaire, dont Charles Pasqua, alors président du conseil général des Hauts-de-Seine.

Ce lundi, les avocats d'André Santini ont plaidé deux questions prioritaires de constitutionnalité (QPC) portant sur le fait que, lors de l'instruction, l'ordonnance de renvoi du juge d'instruction a été rendue en avril dernier sans que le parquet ait pris de réquisitions, le délai étant écoulé.

Le tribunal décidera le 19 mars s'il transmet les QPC à la Cour de cassation. Le procès doit se tenir en octobre prochain au tribunal correctionnel de Versailles.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel **Directeur éditorial** : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 1 538 587,60€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr **Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08 **Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur et prestataire des services proposés : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 1 538 587,60€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.